Orientation n° 1 : Place de la Mairie / Le Bourg

Superficie de la zone :

1 AU contiguë 0 Ha 94 environ

Principes d'aménagement :

Il s'agit de l'enjeu majeur de la commune.

Ce vaste secteur situé au chevet de l'église et proche de la mairie et des commerces apparaît comme le nouveau centre de la commune.

Il est déterminant d'y établir le véritable cœur de bourg, en englobant la problématique due à la traversée de l'ex RN 20 jusqu'à la zone AU, de l'autre côté de la route. Un emplacement réservé permettra ces aménagements (ER n°2).

Le schéma de principe d'aménagement permet de définir et de donner l'image d'un espace public central et de l'agencer tel une véritable pièce urbaine, avec partie bâtie le ceinturant

Une attention particulière sera donnée à la préservation des commerces et activités existantes et des visibilités, véritable balcon, vers le château de Roussillon et son écrin de verdure.

Orientation n° 2: les Tardieux

Superficie de la zone :

1 Ha 20 environ

Principes d'aménagement :

Cette zone se situe près de parties urbanisées et à proximité d'une doline et de noyers qui l'ont fait classer en zone Ap pour des raisons d'intérêt paysager.

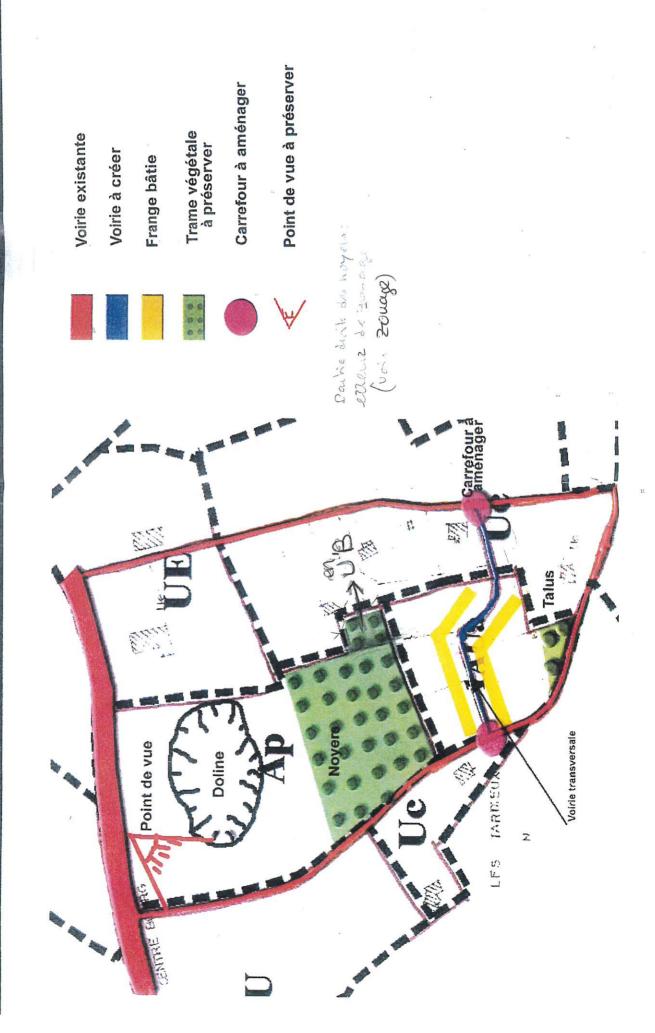
Une voirie la traversera permettant d'irriguer les terrains

La partie basse boisée sera préservée permettant ainsi de récupérer un petit espace vert.

Légèrement en pente, elle n'a pas de co-visibilité directe avec le château de Roussillon.

Elle permettra d'accueillir environ 6 maisons avec système d'assainissement individuel.

Zone à urbaniser 1AU Les Tardieux



Orientation n° 3: Carcavy

Superficie de la zone :

3 Ha 16 environ

Principes d'aménagement :

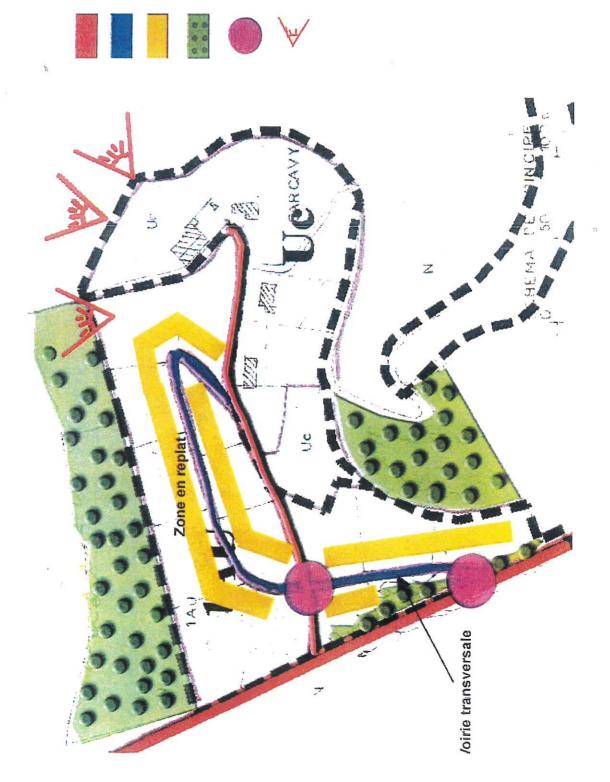
Elle se situe au sud de la commune, vers Cahors, autour d'un groupe d'habitations existant formant le hameau. Son accès principal s'effectuera par l'ancien délaissé de l'ex RN 20. Légèrement en pente, elle est en partie en covisibilité lointaine avec le château de Roussillon.

Les écrins boisés la ceinturant seront préservés et protègeront le château des vues.

Une voirie transversale irriguera la zone permettant d'accueillir environ 14 maisons avec assainissement individuel.

Orientation d'aménagement n°3

Zone à urbaniser 1AU CARCAVY



Point de vue à préserver

Carrefour à aménager

Trame végétale à préserver

Voirie existante

Voirie à créer

Frange bâtie

Orientation n° 4: Laborie / Le Bourg

Superficie de la zone :

1 Ha 71 environ

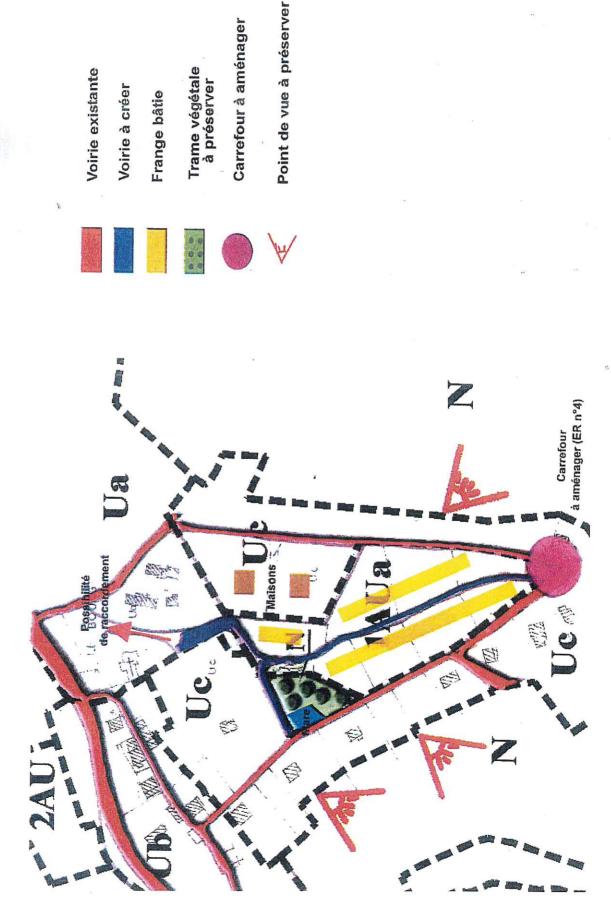
Principes d'aménagement:

Cette zone se situe entre des parties urbanisées (Uc). Elle a vocation d'accueillir environ 8 maisons, avec système d'assainissement individuel.

Elle est légèrement en pente et offre des vues très intéressantes, notamment sur le château.

Une voirie la traversera permettant d'irriguer les terrains.

Afin d'améliorer les entrées et sorties de la zone, il est prévu la reprise du carrefour en partie basse avec emplacement réservé (ER n°4).



Orientation n° 5: Sortie sud du bourg

Superficie de la zone :

1 Ha 63 environ

Principes d'aménagement :

Cette zone se situe à la sortie immédiate du bourg côté Cahors.

Pratiquement intégrée à la zone urbanisée, et peu large, une voirie la traversera de bout en bout. Afin de sécuriser les accès, un emplacement réservé (E.R. n°3) sera mis en place.

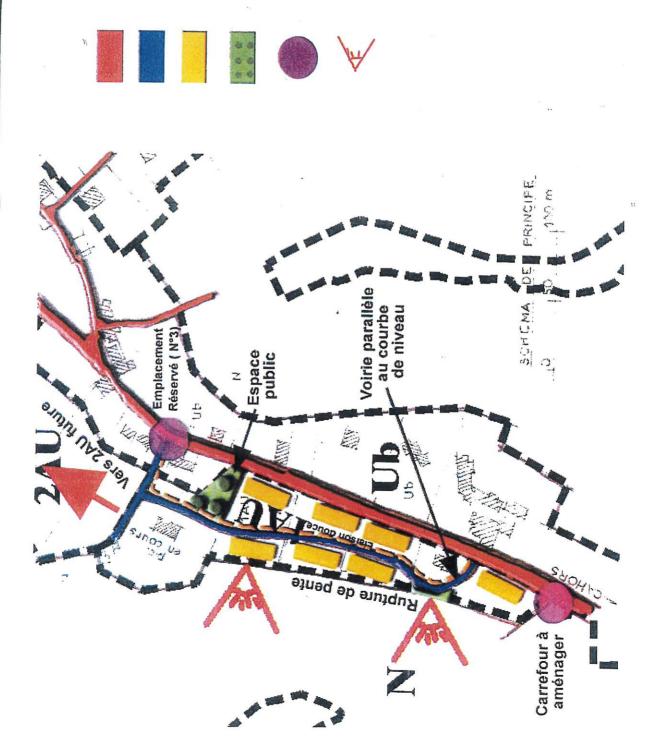
La voirie permettra aussi de donner accès à une future maison en construction et à une future zone 2AU.

Sa superficie permettra d'accueillir environ 7 maisons avec système d'assainissement adapté.

Le principe d'un petit espace public sera mis en place.

Orientation d'aménagement n'5 Zone à urbaniser 1AU

Sortie Sud du Bourg



Point de vue à préserver

Carrefour à aménager

Trame végétale

à préserver

Voirie existante

Voirie à créer

Frange bâtie